



Communiqué de presse – 9 juin 2020

## La Commune de Flémalle soutient ses citoyens et ses acteurs locaux

### Mesures de soutien à la population

- **Plus de 42.000 masques distribués à la population**

En collaboration avec l'asbl Liège Métropole, la commune de Flémalle a décidé de distribuer deux masques à tous ses citoyens. 56.800 € ont été dépensés afin d'acquérir ces masques.

**Du 6 au 29 mai, un peu plus de 42.000 masques ont été mis sous enveloppes et distribués dans les boîtes aux lettres des citoyens flémallois à partir de 12 ans.**

Un **appel aux couturiers/couturières** a été lancé fin avril afin de compléter le stock de masques en attente. Une trentaine de couturières a répondu présent à cet appel. Au total, elles ont fabriqué **3000 masques en tissu** avec du matériel mis à leur disposition par l'asbl Liège Métropole.

Enfin, depuis le début de la crise sanitaire, la commune de Flémalle a pu distribuer, via des stocks de masques délivrés par la Région Wallonne et/ou le Fédéral, des masques chirurgicaux, des masques FFP2 et du gel hydroalcoolique aux maisons de repos et de soins, aux infirmiers/ères à domicile, aux pharmaciens, aux dentistes, aux kinésithérapeutes, aux médecins et aux audiciens.

- **Une prime de soutien aux ménages ayant subi une perte de revenus**

Le collège communal a souhaité dégager des moyens pour **soutenir les ménages qui ont souffert du ralentissement de l'activité parce qu'ils se sont trouvés en situation de chômage temporaire**. Sont concernés les citoyens qui peuvent justifier d'un minimum de **15 jours consécutifs de perte de revenus dans la période allant du 15 mars au 31 mai 2020**. Pour soulager quelque peu ces citoyens, un budget de 250.000 € a été dégagé. Cette aide financière prendra la forme d'une **prime individuelle de 100 € en chèques-commerce** à faire valoir dans tous les établissements flémallois. Cela permettra non seulement de soulager le portefeuille des citoyens impactés, mais aussi de relancer la consommation au profit des acteurs économiques locaux, au-delà des mesures spécifiques prises en leur faveur.

*Isabelle SIMONIS, Bourgmestre*

*Informations : Madame Mathilde RAES, chargée de communication*

*☎ 04/234.88.55 – e-mail : mathilde.raes@flemalle.be*

Les demandes des citoyens seront soumises à des conditions de recevabilité et seront à rentrer à l'administration pour le **31 juillet prochain au plus tard**.

- **Le CPAS**

Durant la crise, le CPAS a continué à répondre aux demandes de Flémallois en organisant **des rencontres sur rendez-vous, des contacts téléphoniques et par mail**. Le personnel est resté mobilisé tout en adoptant des mesures de sécurité.

Un **service de courses gratuit (alimentaire et pharmacie) à domicile a été mis en place pour les plus de 65 ans**. Ce service perdurera au moins tout l'été. Il sera réévalué et éventuellement prolongé.

La **distribution de colis alimentaires a été élargie à toutes personnes actuellement en difficultés financières**. En effet, les demandes de ce type ont **augmenté de plus 20%**. Des livraisons à domicile ont été et sont toujours organisées (afin d'éviter les contacts entre personnes). **Depuis le mois de mai, deux jours de distributions sont organisés à la place d'un seul jour** : le mardi pour les personnes isolées et les ménages de deux personnes ; le jeudi pour les familles de trois personnes et plus.

Pour rencontrer ces demandes, **le CPAS, reçoit des vivres de la Banque Alimentaire, des invendus de l'Hypermarché Carrefour de Flémalle**. La CPAS complète par l'achat de fruits et légumes frais.

Des subventions de la Région Wallonne, de la Fondation Roi Baudouin et de la Fédération Wallonie-Bruxelles viennent compléter nos moyens et permettent de mettre en œuvre cette politique d'aide aux citoyens les plus touchés par la crise causée par le COVID 19.

Enfin, le Service Public fédéral de Programmation Intégration Sociale (SPP IS) projetant une augmentation de 10% de Revenu d'Intégration Sociale et de 30% d'aides sociales, le CPAS a décidé de procéder à **l'engagement d'un travailleur social supplémentaire pour faire face à l'afflux de demandes**. Il est à noter qu'outre l'augmentation de demandes de produits alimentaires, le CPAS de Flémalle ne connaît pas encore d'explosion de demandes.

Les rendez-vous sociaux ont été maintenus en cas de problème urgent et uniquement sur rendez-vous. Les différents modules de la cellule insertion (Élan / Blé tendre / Pomme d'Api+/ Espace Public Numérique/ Service d'Insertion Sociale) ont été suspendus mais les travailleurs sociaux sont restés disponibles par téléphone.

*Isabelle SIMONIS, Bourgmestre*

*Informations : Madame Mathilde RAES, chargée de communication*

*☎ 04/234.88.55 – e-mail : mathilde.raes@flemalle.be*

## Mesures de soutien aux commerçants, indépendants et associations

### • Des exonérations fiscales pour les entreprises locales

La Commune de Flémalle a adopté des mesures concrètes d'**allègement fiscal** en soutien aux entreprises locales impactées directement ou indirectement par les décisions du Conseil national de sécurité.

**Deux taxes ne seront pas du tout appliquées pour l'année 2020 : la taxe sur les débits de boissons et la redevance sur le placement de terrasses, tables et chaises sur le domaine public.**

En outre, trois autres taxes sont visées par cette démarche : **la taxe sur la force motrice, la taxe sur les enseignes et la taxe sur les panneaux publicitaires**. Pour ces dernières, il est proposé de laisser le choix aux contribuables entre, d'une part, une **demande de dégrèvement sur base du règlement en vigueur** et, d'autre part, une exonération forfaitaire de 200 €.

### • L'exemption de loyers pour les locataires d'installations communales

En tant que pouvoir public propriétaire d'immeubles donnés en location, la Commune de Flémalle a souhaité instaurer une **exemption aux diverses structures commerciales ou associatives qui louent les installations communales pour les besoins de leurs activités**. Les locataires suivants seront exemptés de leurs loyers dans une mesure proportionnelle à la durée d'arrêt de leurs activités en raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid-19 :

- Le restaurant "Boccalino" (Chokier ; baux commerciaux uniquement)
- Le restaurant "Un point c'est tout" (Chokier)
- Le club Billard (Souxhon)
- La Salle de quartier (Souxhon)
- Le Rotary club (Ivoz-Ramet)
- Les divers locaux loués à l'ONE
- Les Sociétés et ASBL installées au sein de l'E-Pole

Par extension, la Commune de Flémalle propose d'exonérer d'une partie sa redevance annuelle l'asbl concessionnaire du marché et de la brocante d'Ivoz-Ramet.

Enfin la Commune appliquera une disposition spécifique au club de tennis dans la mesure où le loyer a dans ce cas été conçu comme devant couvrir les charges de remboursement de l'emprunt contracté par la commune pour le financer la construction de la salle Indoor. Pour cette raison, la Commune de Flémalle lui donne la possibilité de s'en acquitter avant le 30 juin 2025 et ce notamment car la principale source de revenu émane de la cafétéria qui est elle aussi impactée par la crise.

### • Des incitants financiers pour les commerçants

l'Agence de Développement Local a souhaité apporter un **soutien complémentaire aux commerces flémallois sous la forme d'une prime spécifique destinée à couvrir une partie des**

*Isabelle SIMONIS, Bourgmestre*

*Informations : Madame Mathilde RAES, chargée de communication*

*☎ 04/234.88.55 – e-mail : mathilde.raes@flemalle.be*

**frais encourus par eux pour l'achat d'équipements sanitaires les plus divers.** Le montant de la prime s'élève à **30 % des frais exposés par les commerces pour l'achat de tels équipements** pour autant qu'ils soient nécessaires à l'exercice de leur activité.

Le montant est plafonné à **100 € pour chaque période de trois mois** et ce, à partir du 13 mars 2020. Un règlement fixe les conditions d'octroi de cette prime ainsi que la procédure à suivre pour l'introduction et le traitement des demandes.

- **Une communication pour promouvoir les commerces locaux**

Via Facebook et le site internet communal, L'ADL a développé une **communication spécifique afin de promouvoir les commerces locaux** durant la crise sanitaire (garagistes, pizzerias, traiteurs, lavoirs, librairies, friteries, magasins de bricolage, etc.).

*Isabelle SIMONIS, Bourgmestre*

*Informations : Madame Mathilde RAES, chargée de communication*

*☎ 04/234.88.55 – e-mail : mathilde.raes@flemalle.be*